

Besoin urgent de piastres et de papier monnaie

Le 23 août 1771 - Poivre au ministre

Un document du Service Historique de la Défense, département Marine, à Brest. Ms.93, n°24
=====

Papier monnaie

N°.4

A l'Isle de France le 23 août 1771

Monseigneur,

Je n'ai rien à ajouter à tout ce que j'ai écrit précédemment sur la nécessité d'envoyer annuellement une somme en piastres effectives pour la dépense que le Roi est obligé de faire dans ces colonies. M. le Duc de Praslin et M. Terray, persuadés des vérités que j'avais mises sous leurs yeux à ce sujet, nous ont annoncé par plusieurs de leurs dépêches l'envoi annuel d'une somme en piastres qu'ils ont fixée à quinze cent mille livres. Nous n'avons encore reçu acompte de cette somme que celle de 250 mille livres en piastres. Nous avons néanmoins les ordres de payer tous messieurs les officiers militaires et civils, moitié en piastres, et moitié en billets, à compter du 1^{er} janvier de la présente année. Par un autre ordre antérieur, les appointements des deux premiers administrateurs de l'Isle de France et de celle de Bourbon doivent être payés en piastres. Chacun des intéressés est instruit de la grâce que le Roi leur a accordée et me demande des piastres. J'ai même vu quelque fermentation dans les esprits à ce sujet. Messieurs les commandants des corps militaires m'ont fait des représentations très pressantes pour être payés suivant l'intention de Sa Majesté. Ces représentations sont justes, en ce qu'elles sont fondées sur la cherté extraordinaire des vivres, sur la différence énorme qui se trouve entre le prix de la piastre comparé à la valeur du papier, et sur l'impossibilité de pouvoir subsister avec des appointements payés en papier. La rareté des piastres en a fait hausser le prix jusqu'à 8 livres 10 sols et 9 deniers. C'est leur prix courant depuis environ une année. La multitude de consommateurs envoyés tout à coup dans la colonie, sans les avoir fait précéder par des envois d'approvisionnements proportionnés, a fait hausser considérablement la valeur de toute espèce de denrées, ainsi que le loyer des maisons.

J'attends de votre équité, Monseigneur, que vous donnerez les ordres nécessaires pour remplir les engagements et les promesses de messieurs vos prédécesseurs dans le ministère de la Marine.

Notre embarras est tel pour le paiement des troupes et des autres entretenus au service du Roi dans ces colonies, que nous n'avons pas même de papier pour satisfaire tous les mois à ce paiement. Les deux millions de livres en papier monnaie créés par l'édit du mois de juillet 1768, n'ont jamais suffi pour la circulation nécessaire dans les deux îles. Le papier de ces billets s'est trouvé d'une qualité trop inférieure. Ceux des billets portant la valeur depuis 10 sols jusqu'à 12 livres, qui sont les plus circulants pour les besoins journaliers, et montant ensemble à la somme d'un million quatre-vingt-huit mille livres, ont presque entièrement disparu de la circulation. Ces billets passant continuellement par la main des esclaves qui tiennent le marché public, ont bientôt été consommés, et sont tombés pour la plus grande portion en pourriture, ou se sont perdus par divers événements.

Nous avons été forcé d'autoriser le commis de messieurs les trésoriers généraux à mettre sur la place des bons de caisse pour une somme d'un million, équivalent à peu près à celle des billets disparus dans la circulation.

Les anciens billets restants, et les nouveaux bons de caisse ne suffisent pas encore. Le commerce particulier est singulièrement ralenti par le défaut de monnaie, et c'est ce manque de papier qui multiplie si fort les lettres de change. Si la Caisse du Roi était suffisamment pourvue de billets monnaie pour faire face à toutes les dépenses, la plupart des porteurs d'ordonnances préféreraient d'être payés en monnaie circulante dans le pays, plutôt que d'attendre pendant 18 mois le retour de leurs fonds qu'ils sont obligés de convertir en lettres de change.

J'ai l'honneur de vous proposer, Monseigneur, de vouloir bien obtenir du Roi un second édit de création de trois autres millions de livres tournois en papier monnaie pour nos Isle de France et de Bourbon, dans la forme semblable au premier. La moitié en billets de cette nouvelle création sera nécessaire pour retirer les bons de caisse mis dans la circulation par le commis de MM. les trésoriers généraux des colonies. Il serait à désirer que tous les billets monnaie depuis la somme de 10 sols jusqu'à celle de 3 livres fussent imprimés sur parchemin avec un tampon remarquable ou un cartouche différent pour chaque différente valeur. Les Noirs qui ne savent pas lire sont souvent trompés ou embarrassés dans la réception de billets de valeurs différentes, qui n'ont aucune différence par la forme.

Il serait également à désirer que les papiers monnaie d'une valeur supérieure à celle de 3 livres eussent chacun un timbre très apparent et un cartouche suivant leur valeur. Ce qu'il y aurait de plus sensible et de plus remarquable, surtout pour les Noirs et ceux qui ne savent pas lire, serait un cartouche rouge par exemple pour les billets de 10 sols, vert pour les billets de 20 sols, bleu pour ceux de 40 sols, noir pour ceux de 3 livres. Les billets peuvent encore être distingués par la grandeur du cartouche.

L'île de Bourbon est dans le même cas que l'Isle de France, elle manque également de papier monnaie quoique l'abondance de ses cafés y ait attiré une partie des billets monnaie de l'Isle de France. Sur les représentations de M. de Crémont ordonnateur de cette île, nous venons d'autoriser le commis de MM. les trésoriers généraux, à mettre pour cent mille écus de bons de caisse à l'île de Bourbon.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 23 août 1771

* * *